

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Martine MIRANDE
	David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Michel ADAM
	Mailys DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
	Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N° 23-180531-ENV-

SPANC : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. CASABONNE rappelle que par délibération du 23 juin 2015, l'ex-Communauté de Communes du Piémont Oloronais avait décidé de confier à une entreprise spécialisée l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Le marché signé avec l'entreprise LAGUN en co-traitance avec l'entreprise MILLAN le 8 décembre 2015 prévoyait une durée de 3 ans.

Ce type de prestation ayant donné satisfaction tant auprès des usagers que du service, il est proposé de lancer une nouvelle consultation dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics, selon la procédure des marchés à bon de commande, sur les mêmes bases que la précédente. Le périmètre d'intervention du prestataire serait étendu à tout le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Il est important de rappeler que le SPANC a mis en œuvre cette mission facultative d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec un objectif double :

- répondre aux attentes des usagers qui souhaitent bénéficier de prestations organisées à un tarif préférentiel ;
- assurer le suivi des installations et le traitement des effluents.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer le marché à bons de commande avec le prestataire qui aura présenté la meilleure offre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les usagers,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.06.18

REÇU

Le 12 JUN 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON STE MARIE
Le Président



Daniel LACRAMPE